



# COMMUNE de BOUILLY



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MARNE - ARRONDISSEMENT DE REIMS  
CANTON DE FISMES-MONTAGNE DE REIMS.

Mairie de BOUILLY, 2, Rue Saint Caprais, 51390 – BOUILLY.  
☎ 03-26-49-27-92 - commune.bouilly@orange.fr

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020 -**

**1°) SONT PRESENTS A CETTE REUNION** : Tous les conseillers en exercice- La séance débute à 20h30.- Vincent MAUPRIVEZ est nommé Secrétaire de Séance.

**2°) DELEGATIONS au MAIRE.** Le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal. Toutefois, le code des collectivités territoriales, pour des raisons de réactivité et d'efficacité, fixe 29 attributions déléguables au maire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents, en retient 12 en matière d'urbanisme, de comptabilité et d'administration.

**3°) COMMISSIONS MUNICIPALES.** Sur proposition du Maire faisant suite à des échanges préalables, 5 commissions municipales sont définies :

- Information/Communication. Président = Mathieu DECKEUR
- Fêtes et Cérémonies. Président = Judicaël JEANDIN
- Voieries et réseaux publics. Président = Claude MAUPRIVEZ
- Environnement/Terroir (Forêts, Espaces verts, Fleurissement, Chemins ruraux). Présidente = Nicole BIETTE
- Bâtiments communaux. Président = Vincent MAUPRIVEZ

Les Commissions Fêtes et cérémonies et Environnement/Terroir sont des commissions dites « extramunicipales » afin de pouvoir y accueillir des habitants.

Pour optimiser le fonctionnement des dites commissions, des délégations de fonction sont attribuées par le Maire aux adjoints et conseillers les présidant. Il est proposé (cf Délibérations ci-après) que les 2 conseillers ayant une délégation bénéficient ainsi d'une indemnité de fonction.

**4°) INDEMNITES Maire, Adjointes et Conseillers délégués.-** A la demande du maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe l'indemnité du maire à 65 % du plafond prévu par la loi. Pour les Adjointes et les Conseillers délégués, le Conseil Municipal, fixe leurs indemnités respectives à 65 % également des plafonds autorisés.

### **5°) Autres DELIBERATIONS, DELEGATIONS, COMMISSIONS**

- Sont nommés ; Déléguée et Délégué suppléant au Parc Naturel Régional : Nicole BIETTE et Vincent MAUPRIVEZ ; Correspondant Défense : Judicaël JEANDIN ; Correspondant Sécurité routière : Claude MAUPRIVEZ
- Pour la commission des impôts directs, une liste de 24 contribuables de Bouilly est déterminée afin que l'administration en tire 6 titulaires et 6 suppléants, qui alors siègeront pour les 6 ans à venir.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 2 contre, autorise l'achat de fleurs par la Mairie lors de mariages et obsèques sur la Commune.

**6°) INFORMATIONS DIVERSES.** – Le bornage pour l'antenne Orange au lieu-dit Les Dix Hommées a été effectué cette semaine ; il faudra veiller au respect scrupuleux des termes du bail notamment pour la protection des arbres environnants. Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie :

Mardi de 16h à 18h30 ; Mercredi de 10h à 11h30 ; Vendredi de 10h à 12h et chaque 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois de 9h à 11h.

Le point explicatif sur le budget 2020 prévu à l'ordre du jour est reporté à une séance spécifique d'information un mardi de juin à 18h30 et ainsi, la séance est levée à 22h40.

Le Maire :

Claude MAUPRIVEZ.